

## Guide d'aide à la réponse sur les clauses environnementales à l'attention des équipes artistiques et techniques

Rédigé par Sylvie Bétard, collectif Les Augures  
Pour la Fête des lumières - Ville de Lyon

octobre 2024

### Usage de ce guide :

*Ce guide a été écrit pour les marchés des projets artistiques et techniques de la Fête des Lumières. Il ne doit en aucun cas être utilisé ou adapté pour d'autres typologies de marché sans la relecture et l'accord de sa rédactrice. Il en va de la responsabilité et de la propriété intellectuelle du Collectif Les Augures que toutes les informations, notamment réglementaires soient contextualisées au type de marché et de prestataires auxquels il s'adresse.*

## Sommaire

<b>Pourquoi une clause environnementale dans les marchés publics ?</b>	<b>3</b>
<b>Qu'est-ce qu'une démarche d'éco-conception ?</b>	<b>3</b>
<b>Qui doit être impliqué dans votre démarche d'écoconception ?</b>	<b>4</b>
<b>Qu'est-ce qu'un indicateur ?</b>	<b>4</b>
<b>Comment vos réponses seront-elles jugées ?</b>	<b>4</b>
<b>Comment va-t-on évaluer votre démarche ?</b>	<b>4</b>
<b>Comment améliorer votre démarche d'éco-conception ?</b>	<b>4</b>

## Pourquoi une clause environnementale dans les marchés publics ?

En 2015, 194 pays ont ratifié l'Accord de Paris sur le climat qui fixe pour objectif de réduire de 55% leurs émissions de gaz à effet serre avant 2030 par rapport au niveau de 1990. Cet objectif permettrait notamment, de rester sous la barre fatidique des 2°C d'augmentation des températures. Pour atteindre cet objectif, l'Etat doit notamment mettre en place un certain nombre de mesures et de réglementations.

En 2022, la loi Climat et Résilience par son décret du 2 mai 2022 pris en application de l'article 35, qui entre en vigueur à compter du 21 août 2026 (au plus tard) oblige à intégrer au moins une clause environnementale dans les marchés.

L'ensemble des achats de la Direction des Événements et de l'Animation (DEA), et de la Fête des Lumières en particulier, s'inscrivent également dans le **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) adopté par la Ville de Lyon en 2021**, se définissant autour de trois axes : l'environnement, l'inclusivité et l'efficacité économique. La certification de la norme ISO 20121 "Management de l'événementiel durable" de la DEA a renforcé ainsi cette démarche en prenant systématiquement en compte ces enjeux stratégiques. Depuis maintenant plusieurs années, la Fête des Lumières applique ainsi des critères et des clauses environnementales et inclusives dans ses marchés, y compris dans les marchés artistiques pour comprendre et évaluer comment les candidat·es mettent en place une démarche écoconception.

## Qu'est-ce qu'une démarche d'écoconception ?

L'écoconception est une *"approche méthodique qui prend en considération les aspects environnementaux du processus de conception et développement dans le but de réduire les impacts environnementaux négatifs tout au long du cycle de vie d'un produit (d'un service, d'un projet)"* (source norme ISO 14062).

Son outil de mesure est l'Analyse de Cycle de Vie (ACV). Sans considérer comme utile une ACV pour chacun des projets culturels, nous pouvons nous inspirer de la **démarche d'écoconception** qui permet de rentrer dans une stratégie de réduction des impacts environnementaux.

La démarche d'écoconception permet d'améliorer les impacts d'un projet. Elle est définie par un outil : la Roue de Brezet ou autrement appelée Roue de

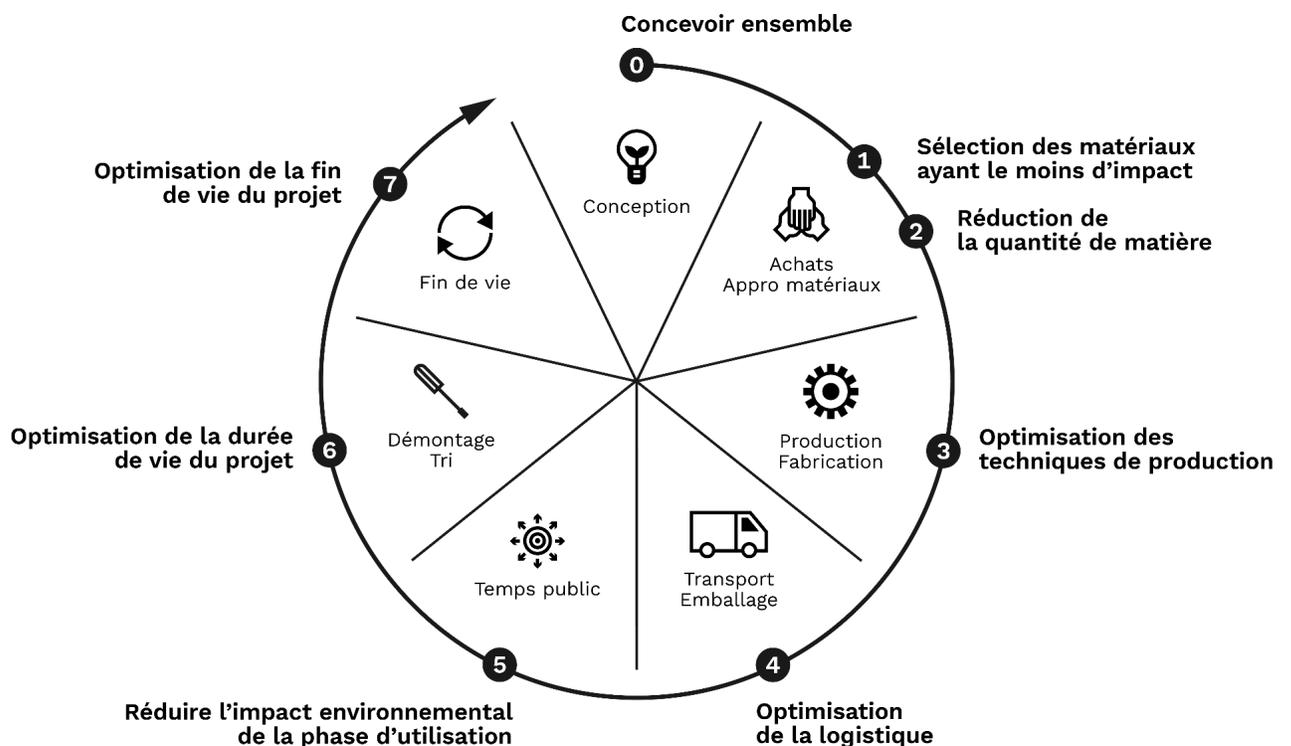
l'écoconception. Cette méthode permet de ne rien oublier au fil du cycle de vie du projet.

Pour qu'une démarche d'écoconception puisse être nommée comme telle, elle doit avoir pris en compte chacun des axes de la roue de Brezet, de 0 à 7 (cf. schéma ci-dessous).

Autrement dit, il est nécessaire de prévoir ou d'avoir réalisé au minimum une action par axe pour que la démarche soit complète.

Par exemple : si vous oubliez de considérer l'optimisation de la logistique, la démarche n'est pas complète. Si vous faites "seulement" du réemploi, vous aurez agit sur l'axe 1 "sélection des matériaux ayant le moins d'impact" mais vous ne pourrez pas évoquer une "démarche d'écoconception".

**Dans cette candidature, votre démarche d'écoconception doit donc agir sur tous les axes.** Nous comprenons cependant, que ces nouvelles pratiques sont encore loin d'être généralisées. Mais nous porterons une attention particulière à votre vision d'ensemble.



Il est à noter également qu'une démarche d'écoconception se différencie d'une politique DD (Développement Durable) ou RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ou RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) d'une structure.

La démarche d'écoconception est propre au projet et prévoit une démarche opérationnelle pratique.

## Qui doit être impliqué dans votre démarche d'écoconception ?

En partant du principe que 80% des impacts environnementaux sont déterminés dès l'étape de conception (source ADEME), il est par conséquent essentiel de considérer que tous les métiers qui vont intervenir sur l'ensemble du projet soient impliqués dès l'étape de conception.

En premier lieu, les équipes artistiques et techniques doivent envisager d'aborder ces questions ensemble. "Organiser une réunion pour trouver des solutions d'écoconception ensemble" serait la 1ère action à réaliser dans l'axe 0 "Concevoir ensemble".

## Qu'est-ce qu'un indicateur ?

Un indicateur est un **outil d'évaluation** et d'aide à la décision, élaboré à partir d'un élément mesurable ou appréciable permettant de considérer l'évolution d'un processus par rapport à une référence.

Les indicateurs sont de 2 ordres :

### › Indicateurs quantitatifs

Ils font référence à des unités (€, eq. CO2, kg, m2, m3, etc), des proportions, des ratios ou des taux. Ils permettent de récolter des données sous forme de nombres.

### › Indicateurs qualitatifs

Ils font référence à des données non chiffrées. Ils intègrent des constats ou appréciations d'une situation et des perceptions du changement.

On demande des indicateurs pour mieux évaluer la pertinence d'une action de réduction des impacts environnementaux.

*Cf. Guide des indicateurs de l'écoconception en annexe*

## Comment vos réponses seront-elles jugées ?

A l'étape de candidature, vos réponses devront prendre en considération la possibilité d'apporter des preuves pendant et/ou au moment du bilan du projet. Le simple déclaratif ne suffira pas.

Aussi vos réponses devront répondre à au moins une action de réduction des impacts par axe stratégique (de 0 à 7 sur la roue de Brezet ci-dessus).

*Le mode d'évaluation de la démarche environnementale est précisé dans le Mémoire Justificatif de l'Offre avec un certain nombre dédié aux différentes questions relatives à ce critère.*

## Comment améliorer votre démarche d'écoconception ?

Une démarche d'écoconception est une méthodologie collective qui prend du temps à mettre en place. Avant même de pouvoir l'intégrer aux pratiques, il est indispensable d'être sensibilisé, mieux, être formé sur ces enjeux. Voici quelques pistes pour vous aider à monter en compétences sur le sujet.

### **Les Augures**

Transition écologique du secteur culturel  
<https://lesaugures.com/>

### **L'écothèque**

Plateforme collaborative pour l'écoscénographie  
<https://www.ecotheque.fr/>

### **Karbone Prod**

Agence ingénierie culturelle  
<https://www.karboneprod.fr/>

### **Arviva**

Pas de spectacle vivant sur une planète morte  
<https://arviva.org/> dans l'onglet "formation"

### **Pôle écoconception**

Centre de ressources national  
<https://www.eco-conception.fr/fr/index.html>